

CANDIDATURE DE CONFERENCE A L'ETRANGER

NOTICE A L'ATTENTION DES DEMANDEURS :

Le demandeur est nécessairement un doctorant inscrit à l'ED VAAME. Le doctorant sera éligible à une aide financière pour conférence à l'étranger de l'ED VAAME une seule fois pendant la thèse. Le cas échéant, il pourra candidater à plusieurs reprises au cours de sa thèse (en cas de non attribution à une demande précédente).

Le soutien financier de l'ED VAAME concernera uniquement les frais de déplacement ou de séjour relatifs à une conférence scientifique à l'étranger, hors les frais d'inscription à cette conférence qui doit rester à la charge de l'unité. La somme allouée, sous la forme d'un forfait, s'élève à 400 €.

Nous rappelons explicitement qu'il s'agit d'un soutien et en aucun cas d'une prise en charge totale des frais.

La somme allouée sera versée à l'unité de recherche du doctorant.

Les demandes seront déposées au fil de l'eau, et examinées par la commission « Professionnalisation et International » en mai et en octobre de chaque année. Ces demandes « conférence à l'étranger » sont examinés en complément des demandes de mobilité, l'ED voulant en priorité encourager les mobilités dans des laboratoires.

Les demandeurs (doctorants) doivent personnellement déposer leurs dossiers. Le dossier complet ainsi que les pièces justificatives doivent être contenues dans un seul document au format « .pdf » et sont à envoyer exclusivement par courrier électronique à la présidente de la commission « Professionnalisation et Internationalisation » de l'ED VAAME à l'adresse suivante : jeanne-marie.membre@inrae.fr. L'objet du mail contiendra nécessairement « votre nom + Bourse conférence ED VAAME ».

Tout dossier incomplet sera rejeté.

A l'issue de la conférence, le demandeur s'engage à réaliser dans les 6 mois suivant son retour, un partage d'expérience avec les autres doctorants sous forme d'un webinar où seront exposés les bénéfices scientifiques et humains de la participation à cette conférence à l'étranger.

PIECES A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE :

1. Le formulaire complété, comportant obligatoirement l'avis et la signature du directeur de la thèse, le visa du directeur de l'unité de recherche de rattachement (ou du responsable d'équipe, par délégation), et l'engagement du candidat.

PIECES A FOURNIR LORS DU RETOUR :

2. Attestation de présence à la conférence, signée par les organisateurs de ladite conférence.
3. Le programme (ou son extrait) de la conférence indiquant bien que le doctorant a présenté ses travaux sous forme de communication orale ou de poster.

CRITERES D'EVALUATION :

- Qualité et clarté des arguments du dossier, y compris du résumé de communication (orale ou poster)
- Adéquation de la conférence visée avec le sujet de thèse
- Respect des consignes